e|m|a|fructidor

ateliers de pratique amateur **PRAXIS 2015|16**

La rentrée 2015/16 se fera, pour tous les ateliers, à partir du **lundi 21 septembre 2015**
Les inscriptions auront lieu du mercredi 2 au vendredi 4 septembre 2015

Les interruptions de cours se feront suivant le calendrier des vacances scolaires de l'Education Nationale.
Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents jusqu'à la porte de l'Ecole afin de s'assurer que le cours a bien lieu.
Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'Ecole, à défaut ils signeront l'autorisation de sortie en bas de la fiche d'inscription.
En cas d'absence d'un enseignant, le public sera prévenu par courrier si nous en avons le temps, sinon par téléphone. Si nous sommes avertis à la dernière minute, une affiche sera apposée sur la porte d'entrée.
Lorsqu'un enfant ou adolescent doit quitter le cours avant la fin, il doit donner au professeur une demande écrite des parents.
Les parents doivent signaler au Secrétariat les absences des enfants ou adolescents, les professeurs seront ensuite informés.

école média art

- **adresse** : 34, rue fructidor 71100 Chalon-sur-Saône
- **voix** : 03 85 48 14 11 • **fax** : 03 85 94 75 93
- **email** : secretariat.ema@chalonsursaone.fr

www.emafructidor.com

INSCRIPTION 2015 / 2016

statut : N/IMP
RSA

a réglé : oui ☐ non ☐

Chalon Grand Chalon oui ☐ non ☐

Nom du payeur :

NOM (Nom de l'enfant) _____

NOM (Nom des parents où l'enfant est domicilié) _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone fixe / portable _____

Adresse e-mail _____

Date et lieu de naissance _____

	cours souhaité
Jour / heure 1er choix	
Jour / heure 2ème choix	
Jour / heure 3ème choix	

Pour les enfants, autorisation de sortie **durant** le cours avec l'enseignant : **OUI - NON**
(visite expo, dessin...)

signature :

Pour les enfants, autorisation de sortie **après** le cour : **OUI - NON**

- Les adultes peuvent participer à trois ateliers maximum, selon la disponibilité et les effectifs.
- Les inscriptions seront validées au moment du paiement au secrétariat de l'école et en apportant les pièces suivantes :
  - justificatif de domicile pour les chalonnais et Grand chalonnais (copie facture EDF)
  - justificatif établi en août 2014 par la CAF ou le Pôle Emploi pour RSA (pour les adultes uniquement)
  - copie de l'avis de non imposition 2015 (pour les adultes)
  - pour les enfants et adolescents : les chèques vacances ANCV
  - votre chéquier (établir le paiement à l'ordre de la Trésorerie Principale Municipale) ; le montant sera déterminé après présentation des justificatifs de réduction
  - une photo d'identité (nom et prénom inscrits au dos)